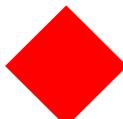


Muscamatic**MUSCAMATIC**

F+ : Extrêmement inflammable



N : Dangereux pour l'environnement



Etiquette 2.1 : gaz inflammable.

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Aérosols sous pression.

Nom commercial : Muscamatic

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : Insecticide.

Usage : Domestique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société : Authorization holder :
OR. MA S.A.S.
Via U. Saba 4
I-10028 TROFARELLO (TO)
ITALIA
Tel : 0039/116499064Responsable de la mise sur le marché : Belgagri SA
1, rue des Tuiliers
4480 ENGIS BELGIUM**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**: F+; R12
N; R50-53**Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

: Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

• Symbole(s)

: F+ : Extrêmement inflammable
N : Dangereux pour l'environnement

• Phrase(s) R

: R12 : Extrêmement inflammable.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S3 : Conserver dans un endroit frais.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.

Muscamic
MUSCAMATIC
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
 S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
 S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.						
Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Propane	:	74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	----	F+; R12 ----- Not defined (GHS)
n-Butane	:	106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	----	F+; R12 ----- Not defined (GHS)
2-Propanol	:	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	----	F; R11 R67 Xi; R36 ----- Not defined (GHS)
Pyperonyl butoxide	:	51-03-6	----	----	----	N; R50-53 ----- Not defined (GHS)
Pyrethre technique	:	8003-34-7	232-319-8	----	----	Xn; R20/21/22 N; R50-53 ----- Not defined (GHS)

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Ingestion peu probable.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Poudre. Sable. Dioxyde de carbone. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Muscamatic
MUSCAMATIC
SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

Précautions générales : Ecarter toute source d'ignition.

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes de nettoyage : Isoler les petits conteneurs présentant une fuite. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

SECTION 7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Stockage - à l'abri de : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle :

- Propane : TLV© -TWA [ppm] : 2500
- Propane : MAK - Allemagne [ppm] : 1000
- Propane : HTP-vården - 8 H - [ppm] : 800
- Propane : HTP-vården - 8 H - [mg/m³] : 1500
- Propane : HTP-vården - 15min - [ppm] : 1100
- Propane : HTP-vården - 15min - [mg/m³] : 2000
- Propane : VLA-ED [ppm] : 1000
- n-Butane : TLV© -TWA [ppm] : 800
- n-Butane : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 600
- n-Butane : OEL (UK)-STEL [ppm] : 750
- n-Butane : VME - France [ppm] : 800
- n-Butane : MAK - Allemagne [ppm] : 1000
- n-Butane : HTP-vården - 8 H - [ppm] : 800
- n-Butane : HTP-vården - 8 H - [mg/m³] : 1900
- n-Butane : HTP-vården - 15min - [ppm] : 1000
- n-Butane : HTP-vården - 15min - [mg/m³] : 2400
- n-Butane : VLA-ED [ppm] : 1000
- 2-Propanol : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 400
- 2-Propanol : OEL (UK)-STEL [ppm] : 500
- 2-Propanol : HTP-vården - 8 H - [ppm] : 200
- 2-Propanol : HTP-vården - 15min - [ppm] : 250
- 2-Propanol : HTP-vården - 8 H - [mg/m³] : 500
- 2-Propanol : HTP-vården - 15min - [mg/m³] : 620
- 2-Propanol : NGV - [ppm] : 150
- 2-Propanol : NGV - [mg/m³] : 350
- 2-Propanol : TGV - [ppm] : 250
- 2-Propanol : TGV - [mg/m³] : 600
- 2-Propanol : VLA-ED [ppm] : 400

Muscamatic**MUSCAMATIC****SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

2-Propanol : VLA-ED [mg/m³] : 998
2-Propanol : VLA-EC [ppm] : 500
2-Propanol : VLA-EC [mg/m³] : 1250

8.1. Paramètres de contrôle**Protection individuelle**

- Protection respiratoire : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Protection de la peau : Non requis.
- Protection des yeux : Lunettes.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Gaz.
Couleur : Jaune-brun.
Odeur : Caractéristique.
Point d'ébullition initial [°C] : -41°C
Point d'éclair [°C] : 14°C
Pression de vapeur [20°C] : 43 hPa

SECTION 11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité****12.2. Persistance - dégradabilité****12.3. Potentiel de bio-accumulation**

Information relative aux effets écologiques : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Déchets dangereux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Précautions spéciales : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Muscamatic**MUSCAMATIC****SECTION 14 Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Information générale : Transport terrestre.
No ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

19 Etiquetage ADR



ADR/RID : Classe : 2
Groupe : F

I.D. n° : --

Désignation officielle de transport : AÉROSOLS

14.4. Groupe d'emballage**14.5. Danger pour l'environnement**

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Belgique : 9807/B

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
R11 : Facilement inflammable.
R12 : Extrêmement inflammable.
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document